



N° de résolution
ou annulation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 3 juin 2025, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

Siège # 1	VACANT	Siège # 4	M. Christian Lupien
Siège # 3	M. Austin Leavey		
Siège # 5	Mme Marie-Claude Durand		

Sont absents les conseillers suivants :

Siège # 2	M. Steve Courchesne	Siège # 6	M. Samuel Lanoie
-----------	---------------------	-----------	------------------

Sous la présidence de Monsieur Richard Kirouac, maire.

Mme Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Richard Kirouac.
(*Code municipal du Québec - article 147*)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Richard Kirouac, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 103-06-2025

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Comptes à payer

6.2 Dépôt - états comparatifs

6.3 Dépôt du rapport financier 2024 – comptable

6.4 FRR Volet 4 / appel de projets du sous-volet coopération intermunicipale / gestion
documentaire / autorisation

6.5 Calendrier de conservation des documents et autorisation de signature

6.6 Agente de liaison en santé et sécurité – régime intérimaire CNESSST – changement de nomination

6.7 Radiation de comptes à recevoir

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Remplacement et nettoyage de ponceaux et nettoyage de fossé – adjudication

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 PRMHHN / nomination de Mélodie Charest à titre d'inspectrice adjointe / adoption

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1.1 Souper reconnaissance des bénévoles du 2 mai - ratification

11.2 Terrains de pickleball - resurfçage d'asphalte - adjudication

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 104-06-2025

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition de Austin Leavey,

Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 6 mai 2025.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées, par le maire M. Richard Kirouac, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 105-06-2025

La directrice générale et greffière-trésorière, Sonya Turcotte, dépose à cette séance du conseil la liste des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :



TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES	
MAI 2025 :	18 895.11 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :	126 290.91\$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES :	77 111.60 \$
GRAND TOTAL :	222 297.62 \$

Sur proposition de Austin Leavey,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

6.2 DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER – COMPTABLE

La directrice générale dépose le rapport financier 2024 préparé et vérifié par Daniel Tétrault, CPA inc.

6.4 FRR VOLET 4 / APPEL DE PROJETS DU SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE / GESTION DOCUMENTAIRE / AUTORISATION

Résolution numéro 106-06-2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de l'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Guillaume, Durham-Sud, Saint-Majorique-de-Grantham et la MRC de Drummond désirent présenter un projet de mise en place d'un service de gestion documentaire dans la MRC de Drummond dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, unanimement,

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham s'engage à participer au projet de mise en place d'un service de gestion documentaire dans la MRC de Drummond;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC de Drummond, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne la directrice générale, Mme Sonya Turcotte, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

6.5 CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Résolution numéro 107-06-2025

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° et 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

Considérant que la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, unanimement,

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonya Turcotte, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

6.6 AGENTE DE LIAISON EN SANTÉ ET SÉCURITÉ – RÉGIME INTÉrimAIRE CNEST – CHANGEMENT DE NOMINATION

Résolution numéro 108-06-2024

Considérant que depuis le 6 avril 2022, l'employeur et les travailleurs doivent connaître le groupe prioritaire de l'établissement pour déterminer les obligations concernant l'application du régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation pour la CNEST;

Considérant que la Municipalité est située dans le groupe no 1 dans le secteur d'activité de bâtiment et travaux publics;

Considérant que la Municipalité a moins de 20 travailleurs et n'aura pas de comité de santé et de sécurité;

Considérant que la Municipalité est tenue de mettre en œuvre les nouvelles obligations du régime intérimaire en vertu de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;

Considérant qu'une des obligations du régime intérimaire est de nommer une agente de liaison en santé et en sécurité;

Considérant que Mme Julie Vincent a été nommée agente de liaison en santé et en sécurité afin de répondre aux nouvelles obligations du régime intérimaire de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail de la CNESST;

Considérant que Mme Julie Vincent n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham;

Sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, unanimement,

Que Mme Mélanie Lemire, adjointe comptable et administrative, soit nommée agente de liaison en santé et en sécurité afin de répondre aux obligations du régime intérimaire de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail de la CNESST.

6.7 RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

Résolution numéro 109-06-2025

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

QUE la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham procède à la radiation des comptes à recevoir pour un montant total de 747,00 \$ pour la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 REMPLACEMENT ET NETTOYAGE DE PONCEAUX ET NETTOYAGE DE FOSSE – ADJUDICATION

Résolution numéro 110-06-2025

Considérant que trois (3) ponceaux transversaux doivent être remplacés pour rendre les routes sécuritaires;

Considérant qu'un ponceau transversal est à nettoyer;

Considérant que le nettoyage d'environ 20-30 pieds du fossé sur la route Béliveau près du coin de la route 122 est nécessaire au bon écoulement des eaux;

Considérant les soumissions reçues :

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| • Les entreprises B.C.I. | 55 180,40 \$ plus taxes |
| • Excavation Tourville | 71 080,00 \$ plus taxes |

Sur proposition de Austin Leavey,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil octroie le contrat à Les Entreprises B.C.I. pour effectuer le remplacement de trois ponceaux transversaux (8^e rang, 10^e rang et route Béliveau) en plus du nettoyage d'un ponceau sur la rue Notre-Dame-de-Lourdes (près de l'entrée du Patelin) et du nettoyage d'un fossé sur environ 20-30 pieds rue la route Béliveau (près de la route 122).

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 PRMHHN / NOMINATION DE MÉLODIE CHAREST À TITRE D'INSPECTRICE ADJOINTE / ADOPTION

Résolution numéro 111-06-2025

CONSIDÉRANT que le cadre réglementaire provincial partage actuellement avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT l'action 1.1.4 et 4.1.1 du Plan Régional des Milieux Humides, Hydriques et Naturels (PRMHHN) : « *Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC* » et « *Caractériser les bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires d'intervention* »;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) pour la caractérisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond à l'été 2025 (MRC13990/03/25);

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ estime procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total estimé de 180 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés par le gestionnaire des cours d'eau de la MRC et transmis au CRECQ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) employés du CRECQ seront amenés à circuler sur les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes riveraines, soit l'inspectrice adjointe et deux stagiaires;

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham désigne Mélodie Charest comme inspectrice adjointe, l'autorisant ainsi à circuler sur les terrains privés de la Municipalité afin de réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- Circuler sur les terrains privés;
- Procéder à la caractérisation des bandes riveraines;
- Remettre un guide d'information aux propriétaires;
- Transmettre toute l'information recueillie aux gestionnaires des cours d'eau de la MRC de Drummond.



N° de résolution
ou amendement

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 SOUPER RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES DU 2 MAI 2025 – RATIFICATION

Résolution numéro 112-06-2025

Considérant que dans le cadre de la Semaine des bénévoles le souper reconnaissance pour les bénévoles a eu lieu le 2 mai 2025;

Sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'entériner la dépense de 2 202,54 \$ incluant taxes pour le repas servi par Les Festins Gitans et le tirage de cartes cadeaux parmi les 41 bénévoles présents.

11.2 TERRAINS DE PICKLEBALL - RESURFAÇAGE D'ASPHALTE - ADJUDICATION

Résolution numéro 113-06-2025

Considérant que le projet Amélioration et optimisation des infrastructures sportives et de loisirs a été accepté par le Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond;

Considérant que le revêtement acrylique des terrains de pickleball et du jeu d'eau font partie du projet;

Considérant les deux soumissions reçues :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| • Vallières Asphalte Inc. | 11 000,00 \$ avant taxes |
| • Smith Asphalte Inc. | 12 000,00 \$ avant taxes |

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'octroyer le contrat à Vallières Asphalte Inc. au montant de 11 000,00 \$ avant taxes pour la réalisation des travaux de resurfacement de l'asphalte sur les deux terrains de pickleball précédant le recouvrement d'acrylique;

De passer cette dépense au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond.

12. SUJETS DIVERS

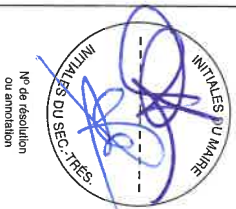
13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées, par le maire M. Richard Kirouac, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

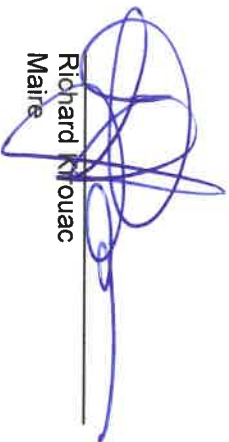
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 114-06-2025

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,



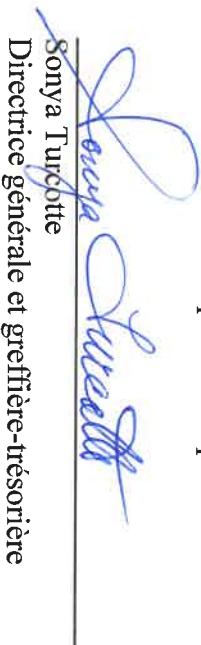
Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19 h 55.


Richard Riouac
Maire


Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.


Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil 3 juin 2025. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2025.